

Instruction DGOS/PF3/SG no 2015-269 du 10 août 2015 relative aux territoires prioritaires d'implantation de nouveaux centres de santé

10/08/2015

Ce texte vise à demander aux Agences régionales de santé (ARS) « de confirmer que les territoires définis par le niveau national pour l'implantation de nouveaux centres de santé sont bien prioritaires au regard de l'offre de soins de premier recours ».